

MODE ET INFLUENCEURS

Organisé par Marie MALAURIE-VIGNAL
professeur agrégée à l'UVSQ – Paris-Saclay

LUNDI 2 MARS 2020
17h – 20h (suivi d'un cocktail)

à THE BUREAU
28, cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS

avec le partenariat de
l'IDEP de l'Université Paris-Saclay
Isabelle GAVANON, Avocat à la Cour, cabinet DELCADE
Daloz IP/IT pour la publication des actes du colloque

Colloque validé
au titre de la formation continue des avocats

Inscription gratuite et obligatoire par mail
avant le 25 février 2020 à : influenceurs@delcade.fr

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



FACULTÉ DE
DROIT ET SCIENCE
POLITIQUE

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Delcade
avocats & solicitors



IDEP
Institut - Droit
Ethique - Patrimoine

Daloz
IP / IT



COLLOQUE

MODE ET INFLUENCEURS

Dans une société égotique et visuelle, l'image et la présence sur les réseaux sociaux jouent un rôle croissant dans les stratégies de communication des entreprises.

Les « *millennials* » (la génération Y) ont en moyenne 25 ans, créent des communautés allant jusqu'à plusieurs millions d'abonnés et leur notoriété est grandissante.

Des macro-influenceurs aux micro et nano-influenceurs avec leurs quelques milliers de « *followers* », ces personnalités mettent leur notoriété au service des maisons de mode. Les réseaux sociaux, les « blogs » et les « vlogs » assurent une communication instantanée, communautaire et évolutive propice à la créativité des industries de la mode.

Les questions juridiques sont nombreuses : nature du contrat liant l'influenceur à la maison de mode et statut de l'influenceur, étendue et droit de contrôle sur les marques, utilisation non autorisée de photographies ou de marques, dénigrement, fraude sur le nombre d'abonnés, protection des consommateurs, etc.

Le droit du travail, le droit des marques, le droit d'auteur, les règles sur la protection des consommateurs et celles sur la publicité ou encore la liberté d'expression revendiquée par les influenceurs sont susceptibles d'être mobilisés.

L'ambition de ce colloque est de présenter l'ensemble de ces règles permettant de protéger les différents acteurs sans pour autant étouffer l'innovation.

MODE ET INFLUENCEURS

16h30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

17h - PROPOS INTRODUCTIFS

Marie MALAURIE-VIGNAL – Professeur agrégée, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay), Membre du laboratoire DANTE

Valentin LE MAREC – Avocat au Barreau de Paris, cabinet DELCADE

CADRE FACTUEL ET DÉFINITIONS

TABLE RONDE N°1 : STATUT JURIDIQUE DES INFLUENCEURS

Présidence

Frédéric GALINIER – Directeur délégué aux Affaires juridiques, sociales et institutionnelles de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode

Intervenants

Isabelle GUICHOT – Président (CEO) de Maje, SMCP Group

EXPÉRIENCE D'UNE MAISON DE MODE

Andrzej SZKOPINSKI – Maître de conférences, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay), membre du laboratoire DANTE

À LA RECHERCHE D'UN STATUT JURIDIQUE POUR LES INFLUENCEURS

Benoît LOPEZ – Docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut des sciences sociales du travail de l'Université Panthéon Sorbonne

INFLUENCEURS ET RISQUE DE REQUALIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Nicolas FRUHINSHOLZ – Responsable juridique de YouTube

ENFANTS INFLUENCEURS : ENJEUX ET PROTECTION

TABLE RONDE N°2 : INFLUENCEURS ET MARQUES

Présidence

Vincent VIGNEAU – Conseiller à la Cour de cassation, professeur associé à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay), membre du laboratoire DANTE

Intervenants

Christophe CARON – Professeur agrégé, Université Paris-Est, Avocat au Barreau de Paris

INFLUENCEURS ET DROIT DES MARQUES

Magali JALADE – Directrice des affaires publiques et juridiques de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)

LA RÉGULATION PROFESSIONNELLE DU MARKETING D'INFLUENCE : BONNES PRATIQUES ET RÔLE DE L'ARPP

Nicolas FRUHINSHOLZ – Responsable juridique de YouTube

ENTRE INFLUENCEURS ET ANNONCEURS : QUEL RÔLE POUR LES PLATEFORMES ?

FOCUS : INFLUENCEURS ET DONNÉES PERSONNELLES

Isabelle GAVANON – Avocate au Barreau de Paris, associée du cabinet DELCADE

PROPOS CONCLUSIFS

Véronique MAGNIER – Professeur agrégée, Université Paris-Saclay, directrice de l'IDEP

20h - COCKTAIL



L'évènement se tiendra à :

THE BUREAU
28, cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS



Alma-Marceau (ligne n°9)
Champs-Élysées-Clémenceau (lignes n°1 et 13)
Franklin Roosevelt (lignes n°1 et 9)
Invalides (lignes n°8 et 13)



Pont de l'Alma



Alma – Marceau (lignes n°42, 63, 72, 80 et 92)
Palais de la Découverte (lignes n°28, 72 et 93)



Parking INDIGO « Paris Alma
George V »
19, avenue George V – 75008 PARIS



UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



université PARIS-SACLAY

Delcade
avocats & solicitors



Dalloz
IP / IT